

Une e-justice au secours d'une justice à cran

Chloé Belloy

Contrairement à certains de ses confrères, l'avocate plaide pour l'usage de la visioconférence dans les prétoires et du numérique au-delà. Selon elle, ces outils offrent une possibilité de réduire les délais qui « constituent la véritable inhumanité »

Il y a la justice à l'écran et la justice par l'écran. Il y a la justice que son ministre veut rendre « totalement filmée et diffusée » et la mise en abîme qui se profile depuis les dernières ordonnances parues qui permettent le recours à « *un moyen de télécommunication audiovisuelle devant l'ensemble des juridictions pénales (...) sans qu'il soit nécessaire de recueillir l'accord des parties* ». Diffuser à l'écran une justice rendue par écran. Quel programme !

Ne nous y trompons pas, la e-justice est bien plus large que la visioaudience ou la diffusion des audiences, elle comprend la numérisation ou encore la dématérialisation des procédures. Il est d'ailleurs intéressant de constater que les justices civile et administrative rencontrent moins de difficultés avec la visioaudience qu'avec la dématérialisation.

Je suis avocate, j'ajoute le « e » qui ne figure pas sur ma carte professionnelle, même si, en réalité, je ne me sens pas moins femme sans lui. On ne me l'impose pas, je ne l'utilise pas souvent, mais ce « e » me rend fière.

Je suis avocate et je l'avoue : la justice par l'écran ne m'indigne pas. La justice à l'écran non plus d'ailleurs, puisque je préfère l'original à la copie, la diffusion de l'audience au feuilleton séquencé des chaînes d'information.

J'ai lu depuis plusieurs jours les messages révoltés de mes confrères sur les réseaux ou dans de brillantes tribunes, qui sont parfois des amis et que je respecte infiniment, bien au-delà de mes obligations déontologiques. Je les rejoins sur plusieurs points, les droits de la défense et les droits des victimes ne s'arrêtent pas avant les plaidoiries.

Ecran plutôt qu'absence

Ils doivent être assurés jusqu'à l'issue du procès et les parties doivent pouvoir communiquer librement avec leurs conseils. Enfin, il est difficile de comprendre dans quelle mesure un accusé qui n'est pas en état de comparaître physiquement pourrait comparaître visuellement.

Mais on ne peut considérer qu'une présence à distance est synonyme d'absence. J'ai essayé de comprendre pourquoi je ne trouvais cela ni inhumain ni détestable. J'ai essayé de comprendre pourquoi je préférerais la barrière d'un écran à celle d'un masque. Je me suis enfin demandé si j'étais indigne de porter ma robe car je n'étais pas capable de m'offusquer de la possibilité du recours à la visioaudience.

Je me suis même retenue un temps de l'écrire, comme si je ne pouvais plus profiter de la liberté d'expression que ce procès historique – où il est question de visioaudience pour l'un des accusés – met en lumière, au risque qu'on pense que, comme le ministre de la justice, je trahis les miens.

En réalité, je pense que j'ai cessé de rêver à une justice idéale et que je me contenterais d'une justice optimisée, afin qu'elle puisse continuer. Que le véritable ennemi, ce n'est pas l'écran, mais le temps.

Peut-être ne suis-je pas la seule à penser que la justice vit depuis bien longtemps en mode dégradé ? Peut-

être ne suis-je pas la seule à penser qu'à l'écran ou par l'écran, la justice est tout simplement à cran, rendant le « e » superfétatoire dans le débat.

Une justice à cran, c'est une justice qui est incapable de traiter un dossier dans un délai raisonnable.

Une justice où les comparutions immédiates se terminent à 4 heures du matin.

Une justice où la première chose qu'un avocat indique à son client, c'est que les délais sont très longs.

Une justice où l'avocat doit relancer plusieurs fois, parfois des dizaines, pour connaître l'état d'avancement d'un dossier.

Une justice dans laquelle un renvoi vous amène six, huit, dix mois plus tard, dans le meilleur des cas.

Une justice qui rend une décision qui peut perdre tout son sens des années après les faits.

Une justice qui crée de l'injustice

C'est une justice qui prive parfois les parents de leurs enfants et vice-versa, des individus de leur liberté, de leurs revenus, de leur vie tout simplement, pendant de très longs mois voire des années.

C'est une justice qui invite sans complexe les parties à trouver un accord en dehors des tribunaux au regard des délais d'audience, tout en leur indiquant que pour les homologations, à l'inverse, ils trouveront un créneau rapidement.

C'est une justice qui est réduite à créer des règles de procédure intenables dans le but de désengorger les juridictions, engageant la responsabilité des avocats et privant le justiciable de voies de recours.

C'est une justice qui crée de l'injustice.

C'est une justice qui n'a plus les moyens de traiter les justiciables avec humanité.

C'est la réalité de notre justice qu'il faudrait peut-être montrer à l'écran pour que cela change.

Alors non, l'écran ne doit pas remplacer l'audience physique, mais il doit être, comme sur une carte professionnelle, une possibilité heureuse dans de bonnes conditions, une e-justice au secours d'une justice à cran.

Une possibilité de réduire les délais qui constituent la véritable inhumanité, car le temps qui passe ne se rattrape jamais, car l'attente tue.

Une possibilité pour que la justice puisse continuer dans des conditions de sécurité nécessaires, juridique et sanitaire, pour tous ses acteurs, faute de quoi elle sera une fois de plus à l'arrêt total. On nous parle du risque d'éteindre un écran ou de baisser le son, mais la présence physique n'est pas une garantie d'une écoute attentive. Les avocats en sont parfois malheureusement témoins.

On nous dit que l'écran serait une barrière des émotions, mais n'a-t-on jamais ri, pleuré, frémi, crié derrière un écran ?

Je ne dis pas que la visioaudience est optimale, loin de là, mais qu'elle peut être utile dans certains cas et à certaines conditions.

La justice à l'écran, ce n'est pas l'avènement de l'avocat transparent, surtout pas. La e-justice, prise dans la globalité de ce qu'elle signifie, doit être une possibilité dans un monde où l'écran fait partie intégrante de nos vies. Pourquoi devrait-on priver la justice des moyens que nous utilisons au quotidien ? L'écran déshumanisant s'arrête-t-il aux portes des juridictions ? Nous serons toujours plus humains derrière un écran qu'absents.

Chloé Belloy est avocate au barreau de Paris et membre du conseil de l'ordre